INFORMATIONS PATIENTS IDENTITE NATIONALE DE SANTE

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre **identifiant national de santé (INS)** et traitées dans un fichier informatisé géré par Le laboratoire BIOLAM

La base légale de ce traitement est **l'obligation légale** (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique)

Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions.

Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité qui ne sera pas conservé

Les destinataires de ces données sont les professionnels dûment habilités du laboratoire (secrétaires, biologistes, préleveurs)
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en contactant la direction qualité du laboratoire (elisabeth.lalanne@groupebiolam.fr)ou sur le site internet à la rubrique contact www.groupebiolam.fr
Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique). Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr)

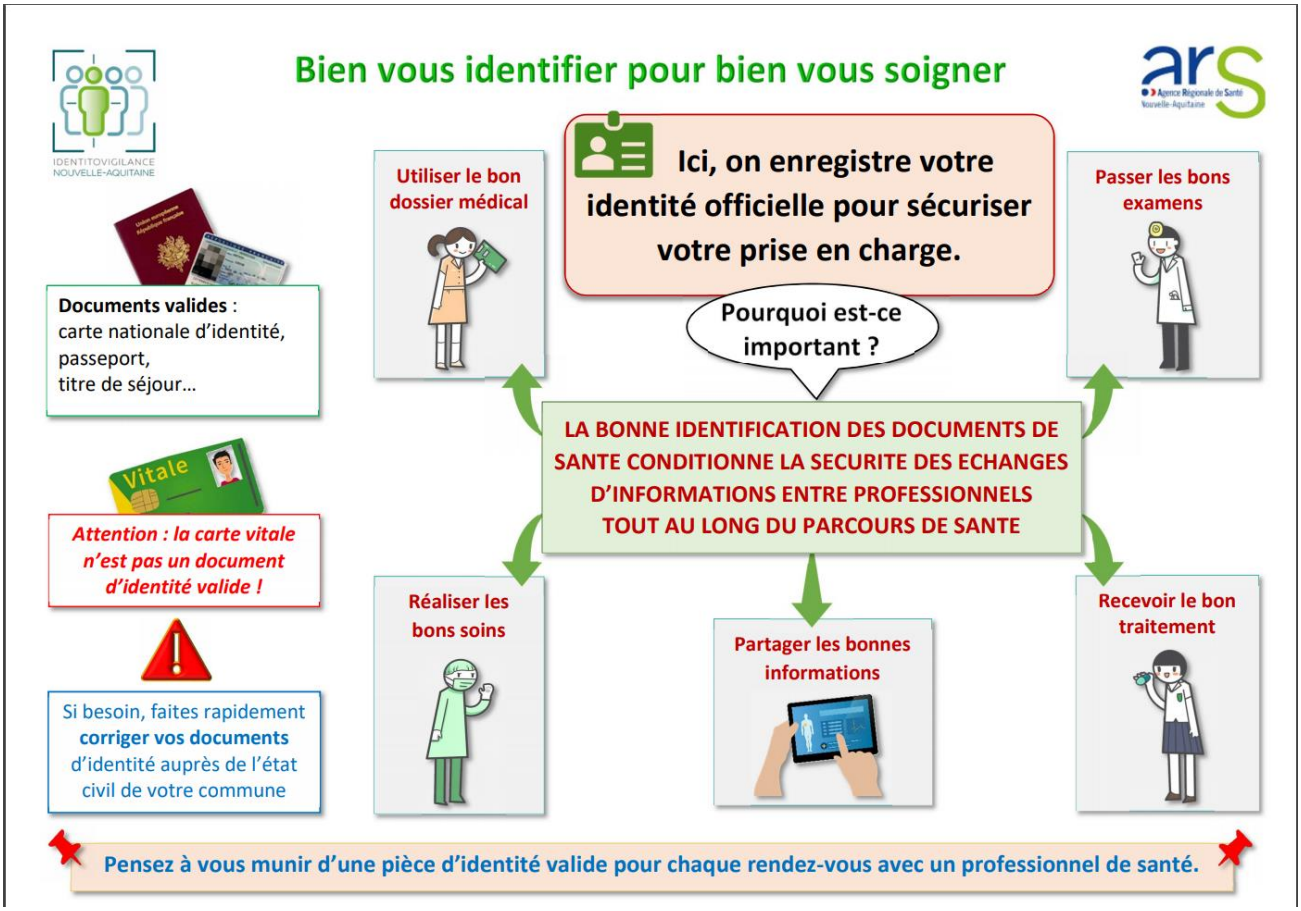

BIEN IDENTIFIÉ = BIEN SOIGNÉ
L'INS*
VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE PRIORITÉ !
IL EST VOTRE IDENTIFIANT NATIONAL UNIQUE et vous suit tout au long de votre vie. Il contribue à la qualité et à la sécurité de votre prise en charge dans votre parcours de santé.
SÉCURISER
les données de santé
AMÉLIORER
la qualité et la sécurité de la prise en charge
VILLE
HÔPITAL
INS
MÉDICO-SOCIAL
ÉCHANGER
facilement entre les professionnels de santé et le médico-social
PARTAGER
les données de santé
PRÉVENIR
les erreurs et les risques liés à l'identification des patients
A partir du 1er janvier 2021, pour sécuriser l'utilisation de l'INS, vous devrez présenter une pièce d'identité au professionnel de santé qui vous prend en charge. Vous ne pouvez vous opposer à l'utilisation de l'identité INS.
* INS : Identifiant National de Santé composé du matricule INS (NIR/NIA), du nom de naissance, des prénoms de naissance, du sexe, de la date de naissance et du code commune du lieu de naissance.
GRIVES
ieSS
Innovation e-Santé Sud